

Convention de visite d'achat (les prix affichés sont TVA comprise)

Les soussignés

Les vétérinaires : Thierry Eeckhout et/ou Jessica Letenre dont le cabinet est sis rue fourmauderie 36 à 7602 Bury ci-après dénommé « le vétérinaire »

M ou Mme :

Domicilié(e) :

Candidat acquéreur ci-après dénommé « le Client »

M ou Mme :

Domicilié(e) :

Le propriétaire de l'animal ci-après dénommé « le Vendeur »

M ou Mme :

Domicilié(e) :

Ci-après dénommé « le Gardien de l'animal »

Convient ce qui suit :

Article 1 : du cheval & de son usage

Le client charge le vétérinaire d'effectuer une visite d'achat sur le cheval identifié comme suit :

Nom :

Transpondeur :

Valeur :

Le client déclare que le cheval serait destiné à l'usage suivant :

Article 2 : La visite d'achat comprend les examens suivants dont les honoraires sont précisés : à cocher

Par la présente l'acquéreur demande les examens cochés, s'engage à en payer le prix et reconnaît avoir été mis au courant des différents examens réalisables sur un cheval en vue de l'acheter.

Déplacement prix à convenir en fonction de la distance (1,45€ par km aller si >60km)

Examen clinique de base (125€)

- o Examen visuel (embonpoint – comportement – posture – pelage – cicatrices)
- o Examen direct des yeux et à l'ophtalmoscope sans dilatation
- o Examen du tractus respiratoire antérieur (nez – sinus – ganglions)
- o Examen respiratoire au stéthoscope avant et après effort
- o Examen cardiaque au stéthoscope avant et après effort
- o Examen visuel de la bouche sans ouverture mécanique (pas d'âne)
- o Auscultation abdominale
- o Examen visuel de la vulve, du pis, du pénis et du fourreau sans extériorisation
- o Examen et palpation des testicules chez l'étalon, des cicatrices de castration chez le hongre
- o Réflexes généraux – équilibre
- o Examen visuel et palpation des oreilles
- o Inspection et palpation du système locomoteur
- o Examen des pieds à la sonde de pieds
- o Test de la planche aux antérieurs
- o Examen des allures en ligne droite
- o Examen après flexions en ligne droite
- o Examen sur la volte terrain dur
- o Examen sur la volte terrain souple

Examens supplémentaires à l'examen clinique de base

- o Examen des yeux à l'ophtalmoscope avec dilatation (25€)
- o Endoscopie respiratoire sous tranquillisation (125€ + 28€ tranquillisation)
- o Endoscopie à l'effort (voir tarif clinique)
- o Electrocardiogramme au repos (voir tarif clinique)
- o Electrocardiogramme à l'effort (voir tarif clinique)
- o Gastroskopie sous tranquillisation (195€ + 28€ tranquillisation)
- o Examen du sperme après récolte (à convenir)
- o Examen d'urine (à convenir)
- o Anesthésies étagées (à convenir)

- o Echographies diverses (à convenir)
- o Thermographie (85€)
- o Prise de sang bilan (69€)
- o Recherche d'anti-inflammatoires (275€ Docolab Gent)
- o Scintigraphie (voir tarif clinique)
- o Résonnance magnétique (voir tarif clinique)
- o Scanner (voir tarif clinique)
- o Electromyographie (voir tarif clinique)

Radiographies : Le client peut choisir un forfait ou « à la carte »

A la carte chaque cliché coûte 24 euros (si plus de 4 clichés)

Forfaits

Radiographies	Demandé = coché	Nb de clichés	Prix du forfait	Pied	Boulet	Jarret	Grasset
Forfait Pieds		6	150	6			
Petit forfait		16	350	6	0	8	2
Forfait moyen		20	430	6	4	8	2
Grand Forfait		36	750	8	16	8	4
Forfait colonne		6	130				

- Le propriétaire déclare avoir été dûment informé des risques inhérents à chaque examen et marque son accord sur ceux-ci.
- Le gardien reconnaît avoir obtenu l'accord du propriétaire quant aux examens mentionnés et que celui-ci a été dûment informé des risques inhérents à chaque examen.
- Le client reconnaît avoir obtenu l'accord du propriétaire quant aux examens mentionnés et que celui-ci a dûment été informé des risques inhérents à chaque examen.

Article 3 : Gardien de la chose

Durant la visite le gardien de l'animal assume l'entière responsabilité du dommage que causerait celui-ci conformément à l'article 1385 du Code civil.

Le vétérinaire est exonéré de toute responsabilité en ce sens et ne pourra être considéré comme gardien.

Article 4 : rapport de visite

Le client autorise le vétérinaire à communiquer au propriétaire son rapport de visite.

Le client sollicite la communication du rapport (cocher)

- o Par courrier à son domicile
- o Par mail à l'adresse :

Article 5 : Responsabilité

Le rapport de visite ne constitue qu'un avis qui n'engage pas la responsabilité du vétérinaire

Article 6 : Paiement

La facture est payable conformément aux dispositions de la loi du 02/08/2002 sur les retards de paiement qui prévoit notamment le paiement dans un délai de 30 jours à dater de la réception de la facture et l'application d'office d'intérêts moratoires de 10% en cas de retard de paiement et une clause pénale forfaitaire de 100€ HTVA (soit 121€ TVAC)

Article 7 : Contestations

La relation entre le vétérinaire et le client est soumise au droit belge. Tout litige est de la compétence exclusive de la juridiction de Tournai.

Article 8 : Protection de la vie privée :

Les tarifs courants du vétérinaire figurent sur le site www.equiveto.be

Les données à caractère personnelles sont conformes avec le règlement RGPD de protection des données personnelles.

Sont conservées : Nom, adresse, Tél, Email, coordonnées du cheval.

But : Communication pour la facturation, les rappels de vaccins et les informations sanitaires importantes.

Responsable : Dr Thierry Eeckhout

Article 9 : Déontologie

Le vétérinaire est soumis aux règles déontologiques fixées par l'Ordre des vétérinaires. Le code de déontologie est consultable sur le site de l'Ordre.

Fait à

Le

Ce contrat contient 2 pages

En autant d'exemplaires que de parties, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

Le Client Le vétérinaire Le propriétaire Le gardien